

Un riche taulard !



Renault a indiqué dernièrement que son conseil d'administration s'est réuni pour « statuer sur les conditions financières » du départ de Carlos Ghosn. Son ancien PDG ne remplit pas les conditions nécessaires pour toucher sa retraite-chapeau, a indiqué mercredi le groupe automobile car il n'était pas présent comme mandataire social au moment de faire valoir ses droits à la retraite.

La question du passage à un système de retraite par points ne le tracasse a priori pas trop. France Info a appris que l'ancien PDG de l'alliance Renault-Nissan, Carlos Ghosn, avait fait valoir ses droits à la retraite en même temps qu'il a démissionné de son poste, dans une lettre envoyée le 24 janvier. La retraite de l'ancien magnat de l'automobile s'annonce rondelette : 765.000 euros par an, à vie, d'après Proxinvest. Renault n'a pas le choix. L'entreprise est contractuellement obligée de lui verser cette rémunération, malgré le scandale.

L'entreprise pourrait néanmoins se rattraper sur d'autres points : Renault pourrait refuser de verser à Carlos Ghosn une partie de sa rémunération pour 2018, vu qu'il a été incarcéré à partir du 19 novembre au Japon. Une somme qui peut atteindre 1,2 million d'euros. Ce sera à l'entreprise de décider de lui retirer tout ou partie de cette somme.

Turpitudes ?

Le grand débat initié par le pouvoir pour occuper l'espace médiatique et servir d'écran de fumée à la crise des gilets jaunes, puis être censé y répondre, a débouché sur quelques turpitudes dont les gouvernants nous ont donné l'habitude.

Y a-t-il eu réellement 1,5 million de participants au grand débat national ?

Peut-être pas :

-D'après France Info, qui a consulté la synthèse du cabinet de conseil Roland Berger, ce chiffre, qui n'est d'ailleurs qu'une estimation, est un peu surévalué. On serait probablement plus proche de 1,2 million, sur plus de 40 millions d'électeurs

-En cause, le nombre de contributions « physiques » (cahiers de doléances en mairie et courriers) estimé à 500.000. Emmanuelle Wargon, coordinatrice du grand débat, a compté, globalement, 25 contributrices et contributeurs pour chacun des 18.600 cahiers citoyens, ajoutés aux 27.300 courriers. La réalité serait plus proche de 11 contributeurs par cahier....

-Par ailleurs, si toutes les contributions en ligne ont pu être analysées, ce n'est pas le cas des contributions papier. Le cabinet Roland Roger n'a traité que les textes qui avaient pu être numérisés jusqu'au 22 mars.

L'ISF plus présente qu'annoncé !

Enfin, plus surprenant encore, toujours d'après le cabinet Roland Berger, la question du rétablissement de l'ISF, loin d'être marginalisée comme dans la présentation du gouvernement, serait une des mesures les plus citées, elle ferait même « consensus »... Justement dans les courriers et cahiers citoyens.

Tout ça pour permettre à Macron de mieux zapper ce sujet ensuite !!! En somme l'art de manipuler la population...



Ainsi comme Jésus, Macron parla à ses disciples...



Au moyen d'une conférence de presse lénifiante, le président de la république pense avoir définitivement éteint l'incendie qu'il avait patiemment et rapidement allumé au moyen de mesures iniques et de paroles déplacées depuis son arrivée au pouvoir, un an et demi avant la révolte de novembre 2018 ! Rien n'est moins sûr !!!

Car ce que nous attendons c'est de pouvoir vivre mieux: travailleurs comme retraités...Et les chiffres ne sont toujours pas au rendez-vous.

Des annonces qu'on peut essayer de décrypter quand-même :

-en 2020 la CSG serait remise à son taux originel pour les moins de 2000€ ; mais quid pour un couple ?

-en 2021 ce taux serait identique également pour les plus de 2000€ revenant ainsi au point de départ de 2017...

-en 2020 les deux premières tranches de l'IR seraient réajustées pour 5 milliards d'€ et 15 millions de contribuables. Bien malins ceux qui y comprennent quelque chose et encore moins ceux qui devinent ce qu'on leur fera payer en moins ? Osons un pronostic : cela pourrait faire de 180€ à 350€ annuels selon M. Le Maire ! Mais ?

-retraite minimum à 1000 € mais comment et quand, çà, on sait pas !

-la réindexation de toutes les retraites sur l'inflation mais seulement en 2021...

(N'oublions pas que c'est 2000€ pour un célibataire, mais également 2400 pour un couple et là on est beaucoup plus nombreux que les médias ne veulent bien le dire ! En clair pour beaucoup d'entre nous, il nous aura N... 3 ans !)

-fin de la taxe d'habitation pour tout le monde ? Quand ?

-une retouche sur les 80 KM/H mais sans aucune précision...

-pas un mot sur la fiscalité des carburants !

Pour le reste qu'il s'agisse la suppression de l'ENA, la lutte contre la fraude fiscale, la PMA ou le nouveau système de retraites pour les plus jeunes, ce n'est pas ce qui mettra un ortolan dans notre écuelle !!!

Et surtout pas un mot du président sur l'ISF, dont la transformation en IFI a coûté à l'Etat ce que la nouvelle CSG retraites, lui a rapporté...

Le parallèle est pourtant vite fait !



Adapter son logement

Au salon des seniors à Paris dernièrement, un logement plus sûr sous forme d'un appartement modèle adapté pour prévenir les accidents de la vie domestique

sur 80 m² était présenté.

Tout y est conçu pour faciliter la vie, pièce par pièce. La cuisine est équipée de placards accessibles sans grimper sur un tabouret. Le frigo est surélevé pour éviter de se casser le dos en attrapant la bouteille de lait. La table de cuisine est à hauteur réglable. Etc.

Des solutions :

Des solutions simples pour nous faciliter la vie domestique étaient proposées à ce salon, quelques exemples:

-Sur les fourneaux, adopter des casseroles à manches fixes, et si possible à deux poignées plutôt qu'une pour une meilleure prise en main.

-Devant l'évier, penser à un sol ou un tapis antidérapant, tout comme dans la salle de bains.

-La douche est préférable à la baignoire. Les baignoires à porte sont une fausse bonne idée: la personne doit être assise dans la baignoire avant de faire couler l'eau, et devra aussi vider la baignoire avant d'ouvrir la porte pour sortir, ce qui multiplie les moments d'inconfort à grelotter tout nu.

-La douche doit être si possible au niveau du sol (ou avec maximum 15 cm de dénivelé) et équipée d'un sol antidérapant. Un siège repliable fixé au mur permet de s'asseoir.

-Des barres d'appui facilitent l'accès partout où on doit se relever sans effort: douche, WC.

-Il faut éviter d'encombrer les couloirs de meubles ou bibliothèques

-Il est très utile de marquer un chemin lumineux entre la chambre et les toilettes. Le plus simple: un ruban adhésif phosphorescent autour de l'interrupteur et sur le mur. La chute, est la première cause de décès accidentel.

A chacun ses solutions

Il est très conseillé de faire du "sur-mesure": chaque logement doit être adapté à la personne".

L'association Soliha (Solidaires pour l'habitat) <https://www.soliha.fr/> peut faire un diagnostic à domicile et vous orienter pour le financement. Les financeurs sont multiples: commune, département, région, caisse de retraite, mutuelle...

Une fois le diagnostic fait, avec un expert qui fait des plans, Soliha suit le projet pour contrôler que les devis ne s'envolent pas et que les travaux sont faits conformément aux plans, car les artisans vont souvent au plus simple".

A méditer

Les personnes âgées sont, avec les enfants, les premières victimes d'accidents domestiques. La chute constitue plus de 80% des accidents de la vie courante chez les plus de 65 ans et en est la première cause de décès accidentel.

Un tiers des plus de 65 ans et la moitié des plus de 85 ans font au moins une chute par an, qui survient au domicile dans 62% des cas.

Chiffres en trompe l'oeil

La France, qui est en tête des pays européens pour l'espérance de vie, a beaucoup de progrès à faire en matière de prévention: selon le rapport sur le grand âge remis la semaine dernière au gouvernement, à 65 ans, une Française peut espérer vivre encore près de 23,7 ans mais seulement 10,6 ans en bonne santé, contre 16,6 en Suède et 12,4 en Allemagne...

Nos Chères Voitures : réalités et idées préconçues ?



Elles coûtent cher, ça c'est sûr...

L'association des automobiles clubs chiffrent leur coût entre 5 et 10 000€ annuellement. Ce budget contraint a encore globalement augmenté l'an dernier sous l'impulsion des hausses de prix des carburants, bien entendu mais également des pièces détachées.

1) Le coût des carburants :

Comme nous l'avons déjà écrit la bascule opérée du Gaz oil, vers l'essence touche les plus démunis, bien souvent équipés en vieux véhicules diésels.

Le pétrole brut ayant fortement augmenté, sa répercussion combinée avec les hausses inconsidérées des taxes opérées par le gouvernement débouchent sur une fiscalité délirante !

Le Go a pris 13% et sans les gilets les jaunes, ils en remettaient une louche au 01/01/2019...

Le gaz oil est ainsi taxé à 150% soit 7,5 fois la TVA pour un produit de première nécessité comme l'ont tous déclamé les contestataires. Si cela n'est pas un délire ????

Ainsi l'automobiliste dépense en taxes un quart de son budget soit 1€ tous les 5 à 7 KMS ! Or la voiture est tout simplement un mode de transport souvent indispensable !

Sur chaque plein de 50€ le possesseur d'un véhicule diésel a ainsi perdu 100KMS d'autonomie en un an...

2) L'entretien et l'assurance également à la hausse :

Le coût de l'entretien a bondi en 2018/2017 de 3,4 à 3,8% selon les véhicules. C'est la hausse continue des pièces détachées qui est la cause de cette augmentation.

L'assurance a elle augmenté de 2,5% en moyenne et ce serait du aux conducteurs non assurés (chiffrés à 800 000), fauteurs d'accidents. Ce chiffre estimé est en hausse continue.

3) L'électrique fausse bonne idée ?

Au delà des coût d'achats, et des problèmes d'autonomie d'une faiblesse insigne, générant une anxiété, (l'effet œil rivé sur les kilomètres restant encore avant la panne) qu'il faudra étudier et chiffrer un jour, l'étude de l'automobile club laisse pantois.

Prenons la Zoé modèle le plus vendu et phare de Renault :

- son coût énergétique est nettement inférieur (sans surprise) 300€ au lieu de 700€ pour 7500 KMS.
- Sur les autres aspects le gain est moins net voire inexistant. L'entretien par exemple coûte près de 25% plus cher que la version essence, (sans compter les 150€ d'installation de la prise spéciale à domicile)...
- Ainsi le coût kilométrique de la Zoé affiche un ratio de 0,56€ au Km contre 0,4446 pour la concurrente à essence.

Les cassandres nous diront que l'électrique est écologique. A cela il est aisé de répondre que pour l'instant le KW produit l'est plutôt moins que plus !

Imaginons un instant que nous basculions sur le tout électrique automobile : comment produire l'électricité nécessaire ?

Alors que nous avons déjà du mal à subvenir à notre besoin actuel en électricité ...

Comme quoi !!!



Nuisance des TGV

Une mesure salubre et suffisante ?

Plus de 30 millions d'euros doivent être engagés par l'Etat et les collectivités locales pour permettre de réduire les nuisances sonores des lignes de train à grande vitesse Bretagne-Pays-de-la-Loire et Sud-Europe-Atlantique entre Tours et Bordeaux, a annoncé le ministère des Transports.

Un rapport du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), missionné depuis 2018 après des plaintes de riverains, a conclu que « si le bruit est limité en moyenne, la situation reste insupportable pour les riverains en raison de ces pics » de bruit « élevés lors du passage des trains ».

Des riverains situés à une centaine de mètres du tracé

En Gironde, les habitants de plusieurs communes traversées par la nouvelle LGV mise en service en juillet 2017, subissent en effet le passage quotidien de 60 trains dans les deux sens, à 320 km/h, et les nuisances sonores qui vont avec. Certains se situant à une centaine de mètres du tracé.

A la suite de nouvelles études acoustiques menées en 2018, il a donc été décidé que « des travaux seront menés pour traiter ces situations, selon les cas par une adaptation de l'infrastructure (rehaussement de talus, prolongation de mur) ou une isolation des habitations », indique le ministère des Transports dans un communiqué.

Un financement réparti entre l'Etat et les régions !

« Avec les mesures que nous allons prendre, les riverains impactés vont bénéficier des travaux de protection phonique nécessaires », a déclaré la ministre Elisabeth Borne, citée dans le communiqué. « Chacun peut par ailleurs compter sur ma totale détermination à faire évoluer le cadre à l'avenir pour mieux prendre en compte ces pics de bruit ».

Le coût total de ces travaux est estimé à 11 millions d'euros sur la ligne Bretagne-Pays-de-la-Loire et 22 millions sur la ligne Sud-Europe-Atlantique, indique encore le communiqué, selon lequel le rapport du CGEDD suggère que la prise en charge soit répartie à 50 % pour l'Etat et 50 % pour les régions concernées, à savoir Bretagne, Pays-de-Loire et Nouvelle-Aquitaine.

« La ministre a chargé les préfets de région concernés de poursuivre les discussions sur cette base, en vue de conventions de financement qui devront être signées à l'été », indique encore le ministère.



La réforme des retraites c'est pour juillet !



Tiens tiens ! Les deux dernières décennies ont été émaillées par différentes réformes des retraites qui ont conduit à de fortes contestations, à des manifestations multiples et imposantes et à des dégâts que chacun d'entre nous a subis.

D'ores et déjà l'URFU vous décrypte certains dangers majeurs que vont subir nos plus jeunes.

Car ce qui se prépare va toucher inéluctablement un membre de vos familles ou amis et même s'il semble que nous retraités soyons à l'abri de nouveaux soubresauts, il est pour nous primordial de penser aux jeunes : nos enfants, nos petits enfants, nos cousins nos amis ; bref tout ceux qui risquent de « manger » !

Tout d'abord l'âge légal :

Actuellement à 62 ans, Macron a promis et repromis de ne pas y toucher ! certes, mais tout un chacun a compris que ce garde fou, important, puisqu'il permet quoiqu'il arrive d'avoir la liberté de s'extirper de la vie au travail, n'est pas la panacée universelle.

En effet, il suffit d'imposer un système ne permettant pas un taux de remplacement suffisant pour maintenir en activité par obligation les salariés ou fonctionnaires bien après leurs 62 ans.

Le système par points :

Le grand saut dans l'inconnu, voire le trop connu ! Le futur système universel à points voulu par l'exécutif en lieu et place des 42 régimes existants peut tout à fait obliger à travailler plus longtemps pour obtenir « un niveau décent de pension » en fonction de l'évolution des « valeurs à l'achat et à la conversion des points ».

C'est la roulette russe que propose ou impose Macron.

En effet, le jour de votre départ en retraite vous ne saurez pas ce que vous toucherez ne serait-ce que l'année suivante. Pour la bonne et simple raison

que tous les ans, suivant différents facteurs pris en compte, vos points retraite seront réévalués ou dévalués.

Et là deux exemples viennent à l'esprit :

-la crise de 2008, où ce système (qui est la base des fonds de pension US) a ruiné des millions d'américains ; leurs points ne valent plus rien.

-la RAFP que les plus jeunes d'entre nous ont expérimenté ou expérimentent chaque année. Ce n'est ni plus ni moins ce que Macron veut faire à tous ! Souvenons nous que l'Etat a placé ces fonds de manière hasardeuse en Grèce ou Portugal et y a laissé des centaines de millions d'€.

1€ privé =1€ public:

Cà paraît complètement juste ! Eh bien non, parce que les carrières du public et du privé (les antérieures à la réforme) ne sont pas comparables et sur certains points les fonctionnaires ont été privilégiés mais sur bien d'autres défavorisés.

Ne serait-ce tout bêtement que par le gel des salaires, alors que le privé continuait d'augmenter régulièrement ses salariés, ou le ratio salaire/primes pendant de longues années de carrière moins intéressant dans le secteur public.

De plus, dans un tel système, la « borne d'âge d'ouverture » peut devenir en réalité celle d'un droit à pension minimale.

Il s'agit en fait de la réforme de tous les dangers et certainement la pis dans le genre, par rapport à ces prédécesseurs, en cela que le système par répartition (le plus juste) est mis à mal.





La justice de mon pays !

Ah elle est belle la justice ou plutôt l'application de ses décisions qui en est faite ! (*C'est un peu long à lire mais très instructif*).

Prenons trois exemples de faits inadmissibles et condamnables ; tous plus insupportables les uns que les autres !

L'exploitation scandaleuse du terrorisme :



Comme d'autres, hélas, Yann Abdelhamid Mohamadi restaurateur sur un des lieux des attentats du 13 novembre 2015 a essayé de profiter de l'aubaine en se déclarant faussement victime de l'attentat, puisqu'il était absent de son restaurant le jour de la fusillade. Au delà du fait que ce n'est pas très futé, c'est lamentable...

Il est condamné à deux ans de prison dont un avec sursis et est écroué séance tenante.

Jusque là rien de notable ; tout semble nickel certes mais attendez la suite...



La négation de la SHOAH :

Récurrent chez quelques uns, s'en étant octroyé l'apanage, le négationnisme de la déportation durant la seconde guerre mondiale, est une spécialité d'Alain Soral.

Outre l'évidence et les preuves multiples sous toutes leurs formes qui infirment cette théorie fumeuse, le discours perpétuel est intolérable dans notre démocratie, même au nom de la liberté d'expression.

Il tombe sous le coup de la loi et Alain Soral n'a pas manqué dernièrement d'être condamné pour ces faits par le tribunal correctionnel de Paris à un an de prison ferme assorti d'un mandat d'arrêt, pour contestation de l'existence de la Shoah.

Jusque là rien de notable ; tout semble nickel certes, mais attendez la suite...

La fraude fiscale :



Et voici que ressurgit notre ex-ministre de tutelle, l'ineffable Cahuzac ! Un ministre qui discourt sur la fraude fiscale sous pupitre, un ministre qui se parjure et ment y compris au président de la république ! Un compte dissimulé en Suisse puis à Singapour, et un mensonge, "les yeux dans les yeux" des Français. N'en jetons plus ! Tout le monde sait et a vu ou entendu !

En première instance, le voyou prend trois ans ferme ! C'est la prison assurée... En appel la sentence tombe : Jérôme Cahuzac est condamné pour fraude fiscale et blanchiment à une peine de **quatre ans d'emprisonnement, dont deux avec sursis**.

Très bien direz-vous, il prend plus que précédemment ! Eh bien non !

Une peine plus lourde en apparence, mais assortie d'un sursis partiel qui change tout : en ramenant la peine de prison ferme à deux ans, au lieu de trois, le tribunal ouvre la voie à un aménagement de peine qui devrait permettre à Jérôme Cahuzac d'éviter un séjour derrière les barreaux.

Et, son défenseur, le célèbre Dupont- Moretti de clamer : *"Ce n'est pas une victoire de la défense mais c'est une réelle victoire de la justice parce que cette décision est équilibrée", a-t-il commenté. "Cette décision est conforme à nos vœux. Il ne mérite pas la prison."*

Et tenez-vous bien : Pour décider ou non de l'incarcération le juge d'application des peines du lieu de résidence de Jérôme Cahuzac - il réside en Corse - consultera le parquet et ses avocats. Cela peut prendre du temps, parfois plus de six mois dans les régions où les services sont débordés...

Le juge peut toujours envoyer le condamné en prison. C'est toutefois improbable. "Si le tribunal avait voulu incarcérer Jérôme Cahuzac, il avait la possibilité de le faire en prononçant un mandat de dépôt..."

Eh voilà la messe est dite, pas de taule pour le col blanc, l'ancien ministre l'homme qui faisait ce qu'il était censé réprimer.

Au travers de ces trois exemples : le petit arnaqueur, le tribun ignoble et le délinquant de haut vol il ne s'agit pas ici de graduer les délits inexcusables et vomitifs ; il s'agit simplement de montrer que selon que vous avez été puissants ou misérables...

*La justice capitaliste :
Selon que vous soyez puissants ou
miserables....*



Telle est la justice française : « de classe » !!!

Autoroutes : pour elles il y a eu et y aura de la tune !

La cour des comptes vient de dénoncer l'accord entre l'Etat et les sociétés d'autoroute, allongeant leurs concessions en échange de certains travaux.



Trois fois en 10 ans les concessions ont été allongées.

Certains travaux étaient déjà prévus dans les cahiers des charges primitifs et pris en charge par les péages. Ils sont donc compensés deux fois !

De plus les évaluations tenant compte du coût des travaux, de l'inflation, du trafic autoroutier et de la rentabilité des investissements sont calculés très favorablement pour les sociétés autoroutières !

Ainsi la dernière prolongation accordée en 2015 aux sociétés débouche sur pas moins de 15 milliards d'€ de boni pour un montant de travaux de seulement 3,2 milliards d'€.

Cette surcompensation est inadmissible et à mettre au regard des 4 milliards d'€ de l'augmentation de la CSG retraite mise en place en 2018...

Rappelons à cet égard que les tarifs des péages ont encore augmenté de 1,8 à 1,9% en février...



Associations : on leur donne de moins en moins !



DONS

C'est la mauvaise surprise de 2018. Alors que les associations sont en train de faire les comptes des dons qu'elles ont reçus l'an dernier, elles découvrent au fur et à mesure que le cru n'a pas été bon.

On estime que sur l'ensemble de l'année 2018 la baisse sera de 10 à 15 % ».

Une baisse de 5 % des dons en 2018 à la Fondation Abbé-Pierre. Les Restos du Coeur pourtant plébiscités, évoquent une baisse de 1,5 % des dons sur la même période.

Plusieurs causes expliquent cette chute :

L'ISF devenue IFI

La transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière (IFI) : « le nombre d'assujettis est passé de près de 300.000 à 150.000. Or, ceux qui payaient l'ISF pouvaient déduire 75 % de leurs dons de leur imposition dans la limite de 50.000 euros. Du coup, les associations ont perdu 150 millions d'euros de dons venant de ces contribuables.

La hausse de la CSG

La hausse de la CSG a joué. Beaucoup de retraités nous ont écrit dès février 2018 pour nous dire qu'ils ne pourraient plus donner », explique-t-on aux Restos du cœur. Et comme les plus de 60 ans représentent dans plusieurs associations la moitié des donateurs, il y a eu du grabuge.

Quid du prélèvement à la source ?

Pour l'année 2019, l'instauration du prélèvement à la source suscite quelques appréhensions chez les associations : même si les Français bénéficient toujours de déductions fiscales en donnant à des associations, cela crée un frein psychologique chez certains d'entre eux.

Et pourtant en janvier, les contribuables ayant donné en 2017 ont touché un acompte de 60 % sur leur avantage fiscal.

Le problème, c'est que l'entrée du prélèvement à la source, en janvier dernier, a pu brouiller le message : alors que cette réforme a conduit à une « baisse » immédiate du salaire (même si en réalité, l'impôt total payé sur l'année n'augmente pas), les dons ne seront pris en compte qu'après la déclaration de revenus.

Certains projets reportés

L'Institut Pasteur par exemple, qui a beaucoup de grands donateurs a été très touché, comme plusieurs fondations et associations s'illustrant dans la recherche médicale. Il a fallu faire des choix « Les programmes pluriannuels des associations ont été protégés en priorité, mais certaines d'entre elles ont dû reporter de nouveaux programmes. Sur 2019, des nouvelles unités de recherche médicale ne verront pas le jour.

Les Restos du cœur sont aussi à la recherche de nouvelles ressources : « On tente de développer les dons en nature pour diminuer nos achats de produits alimentaires.

On a vraiment eu une triple peine fiscale, constatent les associations, avec la fin de l'ISF, l'augmentation de la CSG pour les retraités et le prélèvement à la source. Les associations et fondations attendent maintenant de voir si cette baisse des dons était temporaire, ou au contraire, plus durable.

????????????????â??

??



BULLETIN D'ADHÉSION



A renvoyer accompagné du règlement à:

URFU

François Xavier DEWASMES

Villa Domitia B- 4 rue Paul Bert – 05000 GAP

M., M^{me}, M^{elle} :

.....

Prénom : né(e) le :

.....

Adresse complète :

.....

Téléphone domicile (fixe) : Portable :

.....

Adresse électronique personnelle :

.....

Syndicat en tant qu'actif :

.....

Grade :

Ex-Fonctions exercées :

EX-Direction Régionale :

Ex-Résidence Administrative :

Retraité depuis le :

J'autorise l'URFU à me communiquer les informations syndicales sur mon adresse e-mail :

.....

Mon adhésion comporte une entière souscription aux dispositions statutaires régissant le Syndicat et je m'engage à payer annuellement ma cotisation.

A le

(Signature)

Cotisation annuelle unique : 40 €

(Chèques à établir au nom de URFU)

Ces 40€ ouvrent droit à une réduction d'impôt nette des deux tiers soit 26 € ;

donc coût réel pour l'adhérent pour l'année de 14 €